

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 6 décembre 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 20 décembre 2022 à 19h.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14. Avis motion
- 15. Dépôt projet de règlement taxation
- 16. Vente pour taxes (après 1 an)
- 17. Compteurs d'eau
- 18. Mandat Blanchette Vachon
- 19. Mandat Blanchette Vachon
- 20. Premier répondant
- 21. Achat réfrigérateur
- 22. Demande dans le Programme Emplois d'Été Canada (EÉC)
- 23. Demande de Gratuité centre multi
- 24. Demande de Gratuité cours d'école
- 25. Demande dans le Programme Fonds Régions et Ruralité Volet 4
- 26. Génératrice Drummond
- 27. Demande de paiement n 4
- 28. Directive de changement
- 29. Période de Questions
- 30. Fermeture de la séance

✚ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- AVIS DE MOTION

2022-12-321

Monsieur Francis Quirion donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 220-2023 relatif aux prévisions budgétaires 2023 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les modalités de leur perception sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Francis Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

15- DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION

2022-12-322

Monsieur Francis Quirion donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 221-2023 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les modalités de leur perception sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Francis Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

16- VENTE POUR TAXES

2022-12-323

Considérant que la municipalité doit fixer des modalités pour encadrer la gestion des immeubles qui répondent aux critères pour être en vente pour taxes;

Considérant que les contribuables ont le devoir de payer leurs taxes selon les modalités prévues au règlement de taxation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la direction générale, avec la collaboration de la MRC Beauce-Sartigan, à mettre en vente pour taxes les propriétés qui ont ne respecte pas les modalités du règlement de taxation, et ce après un an;

Que le conseil mettra en vigueur cette politique à partir du 1^{er} janvier 2023.

17- COMPTEURS D'EAU

2022-12-324

Considérant que la municipalité désire effectuer la mise à niveau de ses compteurs d'eau;

Considérant que l'entreprise Réal Huot Inc, a envoyé une soumission pour l'achat de 100 compteurs d'eau au montant de 36 000\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de l'entreprise Réal Huot Inc, pour l'achat de 100 compteurs d'eau au montant de 36 000\$ plus taxes;

Que cette dépense soit financé par le surplus cumulé de la municipalité.

18- MANDAT BLANCHETTE VACHON

2022-12-325

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est mandatée pour la réalisation de la reddition de compte de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour l'année financière 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour compléter les pages S-51-3 et S-55 dans le PGMAR au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

19- MANDAT BLANCHETTE VACHON

2022-12-326

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est responsable de l'audit financier de la Municipalité pour l'exercice financier 2022 ;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer un audit préliminaire dès maintenant pour l'exercice financier 2022 et que cet audit préliminaire est en mesure de donner un aperçu des états financiers actuels de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour effectuer un audit préliminaire des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2022.

20- PREMIER RÉPONDANT

2022-12-327

Considérant que la municipalité souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations urgentes vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédics;

Considérant y a trois niveaux de formation offerts gratuitement et que la municipalité souhaite offrir le premier niveau de formation;

Considérant que monsieur Stéphane Veilleux est l' élu responsable de ce dossier et que celui-ci a présenté le projet au conseil;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour appuyer la formation de premier répondant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de collaborer pour appuyer la formation de premier répondant sur son territoire.

21- ACHAT RÉFRIGÉRATEUR

2022-12-328

Considérant que le conseil désire remplacer le réfrigérateur dans la section-bar de l'aréna ;

Considérant que l'achat d'un réfrigérateur coûte 2000\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'un réfrigérateur d'une valeur de 2000\$ plus taxes.

22- DEMANDE DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

2022-12-329

Considérant que Service Canada offre une aide financière dans le programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour des emplois d'été étudiants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et cultures à effectuer une demande d'aide financière pour subventionner des emplois d'été d'étudiants ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour Et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

23- DEMANDE DE GRATUITÉ CENTRE MULTI

2022-12-230

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan reçoit la rencontre de tous les agents de développement rural de Chaudière-Appalaches dans notre région ;

Considérant que la Municipalité possède un bâtiment idéal pour recevoir un tel événement ;

Considérant que Mme Johanne Journeault, agente de développement du territoire de la MRC DE BEAUCE-SARTIGAN aimerait tenir la rencontre dans ce lieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil offre gratuitement la location du centre multifonctionnel Desjardins pour la tenue de cette rencontre ;

24- DEMANDE DE GRATUITÉ COURS D'ÉCOLE

2022-12-331

Considérant que le comité de la cour d'école veut organiser un tournoi de DEK au profit du réaménagement de la cour de l'école primaire ;

Considérant que le comité demande la gratuité pour la surface de dek la fin de semaine du 2 et 3 juin ;

Considérant que le comité de la cour d'école veut organiser un souper/chansonner au profit du réaménagement de la cour de l'école primaire ;

Considérant que le comité demande la gratuité pour le centre multifonctionnel Desjardins le 3 juin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite de la surface de dek au comité de la cour d'école pendant la fin de semaine du 2 et 3 juin pour le tournoi de dek hockey au profit du réaménagement de la cour d'école primaire ;

Que le conseil autorise la location gratuite du Centre Multifonctionnel Desjardins au comité de la cour d'école le 3 juin pour le souper/chansonnier au profit du réaménagement de la cour d'école primaire ;

25- DEMANDE DANS LE PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4

2022-12-332 **Considérant** que le gouvernement du Québec offre une aide financière dans le programme fonds régions et ruralité volet 4, Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière de 50 000\$ pour la réfection du terrain de tennis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 50 000\$ pour la réfection du terrain de tennis ;

Que la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

26- GÉNÉRATRICE DRUMMOND

2022-12-333 **Considérant** que le conseil désire faire entretenir la génératrice ;

Considérant que l'entreprise de Génératrice Drummond offre le service à 1800\$ plus taxes/ an ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise Génératrice Drummond à offrir le service de 1 800\$ plus taxes par an pour l'entretien de la génératrice.

27- RECOMMANDATION PAIEMENT 4

2022-12-335

Considérant que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley poursuit ses rénovations de l'abri abrasif par la firme Les Constructions GBM Inc. ;

Considérant que le projet avance bien, il est recommandé par la firme WSP de verser le 4^e paiement de 166 480.58\$ taxes incluses à Les Constructions GBM Inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 166 480.58\$ soit versé à Les Constructions GBM Inc. pour le 4^e paiement des travaux de l'abri abrasif.

28- DIRECTIVE DE CHANGEMENT

2022-12-336

Considérant que la firme responsable des travaux de réfection de l'abri à abrasif WSP Inc., avait fait des recommandations pour améliorer le bâtiment;

Considérant que ces améliorations ont pour but de prolonger la durée de vie du bâtiment;

Considérant que des imprévus ont eu lieu lors des travaux d'excavation pour cedi projet :

Considérant la directive de changement proposer par la firme WSP comprenant ces items;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la directive de changement au montant de 4737.55\$ plus taxes;

Que cette directive de changement fasse partie intégrante du projet.

30- PÉRIODE DE QUESTIONS

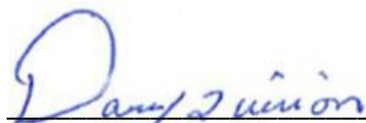
Aucune question n'a été posée

31- FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-12-337

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier